

missions créActives contre les DÉLINQUANCES ici et ailleurs

Il fut un temps où la délinquance était considérée comme une anomalie, une déviance, une faute que l'on pouvait sanctionner et où les délinquants semblaient appartenir plutôt à une certaine catégorie de personnes dans notre Société qu'à une autre ... La délinquance était généralement refusée, condamnée, rapidement combattue et ne pouvant apporter que très rarement des bénéfices durables à leurs auteurs ...

Les temps ont changé, les pratiques ont évolué et les situations les plus avancées, où le délinquant se place régulièrement en position de "gagnant", accumulant des fortunes en pratiquant durablement son "art", à la vue et à la connaissance de tous ... y compris des autorités chargées d'intervenir et qui reconnaissent leur impuissance, **donne un signal fort, nous obligeant à faire autrement** pour favoriser les indispensables changements de comportements.

Donner au *Programme créActif* un rôle majeur ici, triplera l'Argumentation : isolement sécurisé + formation au développement créActif + création d'une activité valorisante: **Ce sera le cas ici** dans l'élan du *Programme créActif* prévoyant de créer, par séries de milliers, des Modules équipés et transportables pour des créations d'activités : il sera donc possible de prélever des unités vides pour les aménager en structures d'accueil sécurisée adaptée à une **Mission d'Isolement éducatif**.

Confronté à la complexité des systèmes qui ont été progressivement mis en place pendant des décennies et qui freinent la quasi totalité des interventions de Police et de la Justice ... en offrant aussi de multiples *niches de protection-refuge-recours* aux délinquants organisés, le travail principal consistera à remodeler l'ensemble des textes législatifs relatifs à la petite délinquance en y introduisant des **droits et devoirs éducatifs** qui conditionnent fortement les comportements humains : le recours à une consultation populaires peut même être envisagé.

Pour AGIR rapidement, les procédures seront simplifiées, les peines se limitant à une **"Obligation éducative"**, avec quelques particularités :

application immédiate pour les cas de récidives ... programme éducatif imposé et adapté au cas à traiter ... durée liée à la rapidité d'exécution du programme ... action orientée pour déboucher sur un résultat d'insertion ... aucune "amende", mais temps de séjour payant ... etc

L'annonce de 30 000 places immédiatement disponibles transformera le paysage : les Titulaires de l'Autorité se contenteront de constater les infractions pour lancer une procédure simplifiée, les personnes concernée sera avisée et convoquée, la suite programmée conduira le cas échéant et tout naturellement vers un isolement éducatif ...

voir cet ancien texte : france-creative.fr/isolement.html